

Répliques à André Lux A Reply to André Lux

Victor PICHÉ

Volume 24, numéro 2, automne 1992

Racisme, ethnicité, nation

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/001557ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/001557ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (imprimé)

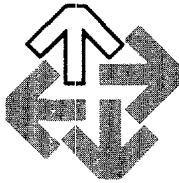
1492-1375 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

PICHÉ, V. (1992). Répliques à André Lux. *Sociologie et sociétés*, 24(2), 157–160.
<https://doi.org/10.7202/001557ar>

Répliques à André Lux



VICTOR PICHÉ

INTRODUCTION

1. À propos de la thèse que Lux me prête, je tiens à préciser que je n'ai pas prétendu que les démographes ne pouvaient étudier l'immigration de façon scientifique. J'ai bien pris la peine de classer les travaux démographiques sur l'immigration en trois groupes (mesures des tendances, projections et prescriptions politiques). Mon argumentation ne vise que le troisième type, et non l'ensemble des travaux démographiques sur l'immigration.

2. Il semblerait que je reproche à tort aux démographes de n'appréhender la notion d'intégration que sous l'angle linguistique, comme en témoigneraient les travaux de Termote sur l'intégration au marché du travail. Comme Lux ne cite pas ses sources, j'ai dû faire une petite enquête pour identifier ces travaux qui m'auraient échappé. Or, ne les trouvant pas, c'est Lux lui-même qui m'a renvoyé à l'article de Termote dans *L'Action nationale*, celui-là même que je cite dans mon article. J'ai donc relu le texte pour me rendre compte que les fameux travaux en question sont compris dans... trois pages ! Un article de réflexion sur les politiques migratoires dans lequel il y a quelques paragraphes, fort intéressants par ailleurs, sur l'intégration au marché du travail ne constituent pas à mes yeux une preuve sérieuse remettant en question la proposition que les travaux démographiques appréhendent la notion d'intégration presque uniquement sous l'angle linguistique.

3. Ce que Lux présente comme « ma » thèse est plutôt une conclusion basée sur une analyse du discours. Cette conclusion ne serait invalidée que si mon analyse était fautive ou si mon choix de textes n'était pas représentatif. Lux ne dit rien sur le deuxième point. Voyons donc les contre-arguments sur trois des quatre thèmes « incriminés ».

PREMIER THÈME

1. La comparaison de l'ouvrier italien du XIX^e siècle et de l'Haïtien professeur de CEGEP des années 1970 est un très bon exemple. J'ai choisi l'immigration haïtienne parce que, depuis les années 1970, Haïti a toujours constitué un pays source important

(souvent le premier pays en importance). J'ai choisi le professeur parce que l'on sait que la première vague d'immigration haïtienne dans les années 1970 était très qualifiée. Il s'agit donc d'un courant d'immigration fort important et représentatif, comme l'a été le courant d'immigration d'ouvriers italiens au XIX^e siècle.

2. Je ne suis pas d'accord avec l'affirmation de Lux qu'il n'est pas du ressort des démographes d'approfondir leurs analyses « sociologiques » (ou économiques). J'ai déjà eu l'occasion de dire à quel point cette conception de la division du travail a produit un cul-de-sac théorique qui a beaucoup desservi la démographie¹.

DEUXIÈME THÈME

1. Selon Lux, 40 000 immigrants représenteraient, avec 0,6 pour cent de la population du Québec, un quasi-record mondial, sept fois plus que la France et près du double des États-Unis. Premièrement, pourquoi avoir choisi la France et les États-Unis, deux pays dont les taux officiels d'immigration sont largement sous-estimés en raison de l'importance de l'immigration non documentée (clandestine)? Aux États-Unis, on estime même que cette immigration est aussi importante que l'immigration documentée. Deuxièmement, pourquoi ne pas avoir choisi l'Allemagne (1,06 %), ou l'Australie (0,9 %), ou encore la Suisse (1,4 %)²? Drôle de record quasi mondial! En fait, avec ses 40 000 immigrants projetés, le Québec n'aurait même pas le record canadien, qui revient à l'Ontario avec un taux réel de 0,9 pour cent, suivie par la Colombie-Britannique avec 0,8 pour cent (pour l'année 1988). D'ailleurs, pour l'ensemble du Canada, les taux de 1990 et 1991 atteignent 0,81 et 0,85 pour cent respectivement. Et dire que ce serait là le début de la base factuelle ou empirique que je ne trouve pas chez les « natalistes »!

2. Est-ce que j'approuve l'exode des cerveaux en provenance du tiers monde? Il y a une certaine hypocrisie dans cette question. En effet, on ne peut pas poser cette question dans l'absolu sans resituer le phénomène de l'exode des cerveaux dans le contexte international qui le produit. Dans un très grand nombre de pays du « Sud », ce sont des régimes hautement répressifs qui forcent les gens qualifiés à partir. Qui peut les blâmer? Et que dire des programmes d'ajustement structurel imposés globalement par la Banque mondiale et le FMI dont le premier résultat est de mettre en chômage ou de bloquer les jeunes générations diplômées et hautement qualifiées? Oui, l'exode des cerveaux est très dommageable pour les pays en question, mais encore faut-il que les gouvernements de ces pays reconnaissent leur importance. Il n'est pas inutile d'ajouter que les institutions du Nord ne sont pas que les témoins neutres d'un spectacle qui ne les concernerait pas.

3. Si je comprends l'argumentation de Lux, le discours restrictif sur l'immigration se justifierait étant donné les sentiments mitigés, voire racistes, des Québécois. Ce discours se justifierait aussi par l'ABC de la sociologie en matière de conflits entre les populations nationales et les minorités visibles et par la poussée des partis d'extrême droite en Europe³. Il me semble que l'ABC de la sociologie consiste à analyser ces phénomènes plutôt que de s'en servir pour justifier un discours restrictif. Il faudrait entre autres démontrer que tous ces phénomènes sont causés par l'immigration. Or, comment expliquer le racisme envers la population noire aux États-Unis? Car il s'agit bel et bien

1. Voir « La démographie dans le social », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 14, n° 2, octobre 1985, p. 141.

2. Les chiffres entre parenthèses représentent la part des entrées internationales sur la population totale des pays en question. Ils concernent les années 1987-1988 et sont tirés de: OCDE, Direction des affaires sociales, de la main-d'œuvre et de l'éducation et SOPEMI (Système d'observation permanente des migrations), rapport de 1989, tableau 4, p. 8.

3. Il est historiquement et sociologiquement incorrect d'établir des parallèles entre l'Europe et le Canada et le Québec. Les phénomènes d'extrême droite ici n'ont aucune commune mesure avec ceux ayant cours en Europe. Au Québec, ces phénomènes existent et il faut certes s'en préoccuper. Mais en toute justice pour l'analyse comparative sérieuse, ce type de manifestations demeure encore très marginal et sans appui électoral sérieux. De plus, le fascisme de l'extrême droite en Europe frappe tout ce qui bouge en deçà et au-delà de leur courbe de normalité (Juifs, homosexuels, etc.), et pas uniquement les « étrangers ».

d'une population de « vieille souche ». On pourrait en dire autant des populations autochtones du Québec et du Canada. Restreindre l'immigration ne va pas régler les problèmes qui lui sont imputés. N'est-il pas révélateur que la poussée de l'extrême droite en France est apparue alors même que les taux d'immigration de même que les effectifs annuels étaient en baisse depuis les années 1970⁴? Au risque de me répéter: les liens de cause à effet entre immigration et problèmes sociaux sont loin d'être démontrés. La science sociale se doit de dépasser le prêt-à-porter idéologique.

TROISIÈME THÈME

Un bref commentaire sur la notion de capacité d'accueil: ce qui rend cette notion sans fondement, ce n'est pas tant la difficulté de la mesurer (encore que ce serait suffisant tant que l'on n'arrivera pas à la mesurer), mais bien qu'étant donné cette difficulté, on s'en serve pour justifier une infinité de niveaux. La première règle dans le processus d'opérationnalisation est qu'un concept opératoire doit être univoque et non polyvalent. Le concept de capacité d'accueil ne résiste pas à cette contrainte.

RÉFLEXIONS ADDITIONNELLES

1. Si les politiques natalistes avaient pour but de réduire les obstacles divers qui découragent les *hommes* et les femmes (et pas uniquement les femmes, comme l'écrit Lux) d'avoir un peu plus d'enfants, je n'aurais aucune difficulté avec ces politiques. Mais tel n'est pas le cas actuellement.

2. Je n'ai pas parlé de vieillissement parce que tel n'était pas mon propos. Je connais les travaux qui montrent que l'immigration a peu d'effet sur ce phénomène (voir entre autres: Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, *Rôle de l'immigration et l'avenir démographique du Québec*, 1990). Je ne suis quand même pas un Don Quichotte. Par ailleurs, puisque Lux m'ouvre la porte, j'aimerais ajouter que la thèse que j'ai défendue ici sur l'immigration s'applique également à la question de l'effet du vieillissement, comme il le laisse lui-même entendre en parlant d'interférences idéologiques. Au-delà des chiffres, je voudrais rappeler qu'il y a un grand débat en démographie sur les effets du vieillissement entre les « pessimistes », qui associent le vieillissement au déclin, et les « optimistes », qui ne pensent pas que le vieillissement mène inéluctablement à des scénarios insécurisants.

CONCLUSION

Je ne crois pas avoir prétendu que ma position sur l'immigration n'était pas idéologique (ou moins idéologique), de sorte que je n'ai rien à prouver (en d'autres mots, la balle n'est pas dans mon camp). Par contre, je crois avoir démontré que le discours démo-politique sur l'immigration au Québec repose sur des fondements scientifiques peu sûrs et qu'à ce titre il demeure essentiellement idéologique. Aussi, rien dans les contre-arguments de Lux ne permet de remettre en question mon affirmation que le recours à l'immigration comme solution d'avenir serait invraisemblable, illusoire et utopique.

L'immigration est une réalité incontournable, et les pressions structurelles mondiales en faveur des mouvements de population à l'échelle internationale, dans un contexte de globalisation accélérée des sociétés, iront en augmentant. Les sociétés qui absorberont le mieux et le plus tôt ce nouveau « choc du futur » prendront des longueurs d'avance dans la compétition féroce pour les meilleures places dans la nouvelle économie mondiale en émergence. C'est mon hypothèse. Voilà pourquoi je ne trouve pas souhaitable que le Québec se referme sur lui-même. Sur ce point, je me sens plus près de la position

4. Pour la période 1970-1975, on relève 176 700 immigrants, soit 0,34 pour cent de la population française totale; pour la période 1985-1987, on ne relève que 39 900 immigrants, soit un taux de 0,07 pour cent (même source que ci-haut).

actuelle du ministère des Communautés culturelles et de l'immigration (voir son *Énoncé de politique*), marquée au coin d'une réelle ouverture, que de celle qui domine présentement dans le discours démo-politique.

Victor PICHÉ
Département de démographie
Université de Montréal
C.P. 6128, Succ. «A»
Montréal (Québec)
Canada H3C 3J7